

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle
03 44 06 11 46
pref-cab@oise.gouv.fr

Beauvais, le **1 - DEC. 2021**

La préfète de l'Oise
à
Mesdames et Messieurs les Maires du département de l'Oise

Objet : Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales le dimanche 5 décembre 2021 à l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Vous veillerez à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Les cérémonies officielles ne font pas partie des activités soumises au passe sanitaire conformément à l'article 47-1 du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire. En revanche, si elles sont suivies ou accompagnées de restauration (buffet ou cocktails), l'application du passe sanitaire s'impose, pour cette seule séquence.

Vous continuerez de veiller au respect des gestes barrières et à mettre en œuvre les mesures de distanciation sociale, notamment en ce qui concerne l'espacement des autorités dans le rang protocolaire et le dépôt de gerbes. La présence du public devra être limitée et organisée de manière à assurer le respect des gestes barrières.

S'agissant des porte-drapeaux, vous veillerez à limiter les délégations présentes lors des cérémonies en privilégiant la mobilisation de porte-drapeaux jeunes.

Pour la préfète, et par délégation
Le secrétaire général



Sébastien LIME